

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 Août 2018

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 08 Août 2018

Date de publication

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) – Maryvonne CHARTIER – Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND, Pascal KNOBLOCH (Adjoints) Mesdames Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT et Messieurs Laurent DELAFAYE - Jean-Louis BOURRIAUX - Matthieu GUYON - Jacky MARCHAND – Serge MORILLON, Philippe RAYNAUD (Conseillers).

Absents : Madame Alexandra BOUGE

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 19 heures 00

Ordre du jour :

- Choix Architectes Projet Rénovation Chalets
- Choix entreprises Diagnostic Projet Rénovation Chalets
- Choix entreprises Contrôle Technique Projet Rénovation Chalets
- Choix entreprises SPS Projet Rénovation Chalets
- Choix de la banque Projet Rénovation Chalets
- Questions diverses

- Retours commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès Verbal.

Contrat d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du village vacances « Chalets de la Plage »

Au cours de la réunion, le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles avait été évoqué le projet de rénovation du village vacances « Chalets de la Plage ».

Il précise également que trois cabinets d'architectes (Agence DUCLOS GAUDIN RIBOULOT, Agence VETTER, Agence CORSET ROCHE) ont été consultés et que le coût prévisionnel des travaux est de 361 800 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir, compte tenu des références et des honoraires proposés, le cabinet d'architecte CORSET ROCHE, pour effectuer les missions suivantes :

Mission de base + quantitatifs : 13 % du montant HT des travaux, comprenant les éléments de missions suivants : Avant-projet, dépôt du permis de construire, dossier de consultation des entreprises avec établissement des quantités (EXE partielles), analyse des Offres, direction et exécution des travaux, assistance à la réception, garantie de parfait achèvement pendant 1 an.

Mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier) en option pour un montant forfaitaire de 8 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de l'Agence CORSET ROCHE et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre (mission de base + mission OPC) et les pièces relatives au dossier.

Choix entreprise Diagnostic Projet Rénovation Chalets

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'avant de commencer les travaux relatifs au projet de rénovation des chalets, il y a lieu de faire procéder à un diagnostic amiante, plomb et parasites.

Pour cela quatre entreprises ont été consultées (ADN 79, ALLO DIAGNOSTIC, POUX, QUALICONSULT)

Trois entreprises ont répondu dont le Cabinet POUX qui a transmis un devis d'un montant de 450 € HT.

Après avoir étudié ces trois propositions, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise POUX et autorise le Maire à signer le contrat avec elle ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Choix entreprises Contrôle Technique Projet Rénovation Chalets

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation des chalets, une entreprise doit être désignée pour procéder au Contrôle Technique des travaux.

Trois entreprises ont été sollicitées (QUALICONSULT, SOCOTEC, VERITAS).

Elles ont toutes les trois répondu.

Après avoir étudié ces trois propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 1 900 € HT, et autorise le Maire à signer le contrat avec elle ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Choix entreprises Mission Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé pour le Projet Rénovation Chalets

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation des chalets, une entreprise doit être désignée pour la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Cinq entreprises ont été sollicitées (PGC, QUALICONSULT, DEKRA, BCR, SOCOTEC).

Elles ont toutes répondu.

Après avoir étudié ces cinq propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 1 870€ HT, et autorise le Maire à signer le contrat avec elle ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Emprunt pour travaux rénovation Chalets

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles il avait été évoqué dans le plan de financement des travaux de rénovation du Village de Chalets un emprunt d'un montant de 216 000 €.

Il indique qu'il a consulté trois banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne). Deux banques ont répondu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de prêt du Crédit Agricole suivante :

- Montant : 216 000 €
- Frais de dossier : 324 €
- Taux : 1.64 %
- Type d'amortissement : échéance constante (remboursement progressif du capital)
- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : annuelle

Il charge le Maire des démarches nécessaires et l'autorise à signer tout document concernant ce prêt.

Questions Diverses :

PLUI : Le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de travailler sur différents documents pour la mise en place du PLUI et précise l'importance des réponses qui engageront la Commune pour les années à venir.

Il souhaite pour cela la participation de tout le Conseil.

Une réunion est programmée le vendredi 7 Septembre à 14 heures à la Mairie.

SNACK : le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme REVASK Lucie qui souhaiterait installer un véhicule sur la place de la Mairie le jeudi de 17 h à 21 h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable à cette demande et charge le Maire d'établir une convention d'occupation du domaine public avec elle.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 31 Août 2018 à 20H00.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.